

Le 18 octobre 2021

## Assemblée plénière de la Région Normandie

Une assemblée plénière de la Région Normandie s'est tenue lundi 18 octobre, au siège de la communauté urbaine Caen la mer Normandie, sous la présidence d'Hervé Morin. Parmi les sujets à l'ordre du jour, on peut notamment retenir :

### Les orientations budgétaires 2022

En 2022, la Région continuera à investir massivement comme sous la mandature précédente : 700 millions € seront injectés dans l'économie régionale, situant la Normandie une nouvelle fois au premier rang des Régions françaises en la matière. « Nous avons investi en moyenne 608 millions € par an pendant les six dernières années. *Nous poursuivrons dans cette lignée avec comme ambition d'investir au moins 600 millions € chaque année si nos recettes restent stables* » déclare Hervé Morin.

Gage de bonne santé financière, l'épargne brute sera portée à 225 millions €. Celle-ci augmente grâce à une maîtrise des dépenses d'intervention combinée à une augmentation prévisionnelle des recettes perçues par la collectivité. C'est cette excellente situation financière qui permet de maintenir un niveau d'investissement élevé.

Enfin, cette année encore, la Région Normandie affichera l'une des meilleures capacités de désendettement de France, restant sous les 5 ans à 3,97 ans en 2022, là où la moyenne des régions françaises est actuellement à 6 ans.

### « Ambition portuaire 2021-2025 » : Un programme stratégique pour permettre aux ports normands de gagner en compétitivité et en attractivité

Depuis janvier 2019, les ports de compétence régionale de Cherbourg, Caen-Ouistreham et Dieppe sont réunis sous la bannière de Ports de Normandie.

Au 1<sup>er</sup> juin 2021, l'ensemble portuaire HAROPA, composé des ports du Havre, de Rouen et de Paris, a franchi une nouvelle étape de coopération en ne formant plus qu'un seul établissement.

La Région Normandie, aux côtés des acteurs portuaires des places normandes, militait pour une gouvernance accordant une place plus importante aux Régions et au secteur privé qui investit sur ces ports.

N'ayant pas été entendu par l'Etat, ces propositions visent à alimenter l'élaboration du projet stratégique 2020-2025 du grand port fluvio-maritime de l'Axe Seine et à construire un système performant permettant aux ports normands de gagner en compétitivité et en attractivité, à l'aune de mutations profondes du paysage portuaire et logistique européen, et dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

Fruit d'une co-construction avec les acteurs portuaires du territoire, cette « ambition portuaire 2021-2025 », se veut complémentaire du projet stratégique d'HAROPA Port et propose une série d'actions et de propositions concrètes autour de 5 axes prioritaires :

- **Axe 1 : les ports comme sites privilégiés pour un développement économique et industriel vertueux**  
Il s'agit de favoriser l'implantation d'industries sur les zones industrialo-portuaires normandes, notamment dans le domaine de la transition écologique
- **Axe 2 - La transition écologique et énergétique comme levier de compétitivité de l'Axe Seine**  
L'objectif est de limiter l'impact des activités industrielles et logistiques sur le changement climatique en favorisant la sobriété énergétique, en incitant à la multimodalité et à l'usage des modes massifiés, et en anticipant les conséquences du changement climatique dans les zones portuaires.
- **Axe 3 - La transition numérique comme vecteur de croissance des places portuaires**  
L'ambition est de prendre le virage de la transformation numérique pour accroître la compétitivité des ports, en mutualisant par exemple des outils numériques comme le Port Community System à l'échelle des ports normands (ports d'Etat et ports régionaux).
- **Axe 4 - L'emploi et formation, clés de la réussite des projets d'implantation industrielle et logistique**  
Il s'agit de veiller à l'adaptation des besoins et des compétences dans le domaine portuaire et logistique afin de pouvoir répondre au besoin de main d'œuvre des nouvelles industries. L'idée est également d'améliorer l'attractivité des métiers et des formations dans ces domaines.
- **Axe 5 - L'ancrage territorial des ports adapté**  
L'enjeu pour la Région est que les ports soient source de valeur ajoutée pour le territoire et pas seulement pour l'établissement portuaire. Ainsi, les acteurs publics et privés doivent peser dans les organes de gouvernance et l'examen des projets d'investissement ne doit plus se faire uniquement à l'aune du retour sur investissement pour les ports.

## **Cybersécurité : Création d'un centre d'urgence cyber régional**

La dématérialisation, engagée par l'ensemble des acteurs et accélérée par la crise sanitaire, s'accompagne d'une cybermenace, désormais permanente et capable de désorganiser de nombreuses structures, privées comme publiques, de toute taille et de tous secteurs.

Dans ce cadre, la Région Normandie a décidé de saisir l'opportunité offerte par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), qui propose aux Régions de les accompagner dans la création de centres d'urgence cyber régionaux (CSIRT). Cet accompagnement prendra principalement la forme d'une subvention d'un montant d'un million d'euros pour la période 2022-2024 et d'une incubation des porteurs de projets par les équipes de l'ANSSI.

Porté par l'Agence de Développement pour la Normandie (ADN), le CSIRT Normandie sera lancé, au plus tard, au second semestre 2022 et viendra compléter les actions déjà déployées par la Région Normandie en matière de cybersécurité. Il contribuera à structurer l'écosystème cyber normand dans le cadre d'une approche intégrale : aides économiques, charte partenariale de la cybersécurité en Normandie, intégration d'une clause cybersécurité dans les marchés publics de la Région, mise en place d'actions de sensibilisation, création d'une

« Maison des hackers éthiques », conventions d'objectifs avec les secteurs stratégiques normands, développement des formations à la cybersécurité...

*« Les cyber attaques représentent des risques majeurs pour la vie des entreprises. L'ANSSI propose à la Région de mettre en place un centre ressources, un numéro vert en quelque sorte dédié aux PME normandes pour se parer et répondre aux questions ou suspicions liées aux cyberattaques »* déclare Hervé Morin.

## **Approbation du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Saint-Sever-Nouvelle Gare**

Le projet « Saint-Sever-Nouvelle Gare » prévoit l'implantation de la nouvelle gare de Rouen dans le quartier Saint-Sever. Il vise à résoudre la saturation du nœud ferroviaire rouennais ainsi qu'à développer l'attractivité de la Métropole normande en redynamisant le centre-ville rive gauche de Rouen et en développant un nouveau quartier urbain mixte autour de la nouvelle gare. Il s'articule aussi avec le grand projet Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN).

Dans ce cadre, les élus régionaux ont approuvé les termes du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Saint-Sever-Nouvelle Gare, établi avec l'État, la Ville de Rouen, SNCF Réseau, SNCF Immobiliers, SNCF Gares et Connexions, l'Établissement Public Foncier de Normandie et Voies Navigables de France.

Ce contrat définit la feuille de route et les modalités opérationnelles et financières des actions à conduire, d'ici le lancement de l'enquête d'utilité publique en 2025, avec pour objectif de :

- coordonner les projets ferroviaire et urbain,
- réaliser les études pré-opérationnelles du secteur de la nouvelle gare et déterminer
- les procédures d'aménagements opérationnelles (2021-2024),
- mobiliser le foncier nécessaire au projet,
- concevoir le système de mobilités et d'accessibilité à la nouvelle gare,
- redynamiser le centre-ville rive-gauche.

## **Bilan Carbone de la collectivité régionale : présentation du rapport de l'étude et du plan d'actions**

La Région Normandie a réalisé un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) lié à la mise en œuvre de ses compétences et au fonctionnement de ses services. Ce bilan a été réalisé selon un périmètre prenant en compte l'ensemble des émissions indirectes liées aux activités du Conseil Régional. Une phase d'élaboration d'un plan d'action a suivi le bilan, permettant de définir un certain nombre d'axes de travail dans l'objectif de réduire les émissions.

Les émissions de GES de la Région, qui correspondent à 300 000 tonnes par an sont liées pour moitié aux lycées, et pour un tiers à la compétence transports, le reste étant lié au fonctionnement de la collectivité.

Ce bilan propose différents axes de progrès avec pour objectif de :

- Intégrer des critères dans les marchés publics de transport (verdissement des flottes, formations des conducteurs)
- Favoriser une réflexion générale sur l'intermodalité entre cars, trains et autres modes de transport
- Raccorder les lycées à des réseaux de chaleur en remplacement du gaz
- Rénover énergétiquement les lycées et assurer le suivi précis des consommations
- Estimer et réduire l'impact carbone des formations
- Compléter le plan "Je mange Normand" avec les objectifs de la loi EGALIM

- Diffuser des bonnes pratiques auprès des usagers pour encourager la sobriété numérique

## **La Région adopte sa stratégie pour la valorisation des sédiments de dragage**

La valorisation des sédiments de dragage représente une réelle opportunité pour développer de nouvelles filières d'économie circulaire en Normandie

Cette opportunité est notamment liée aux volumes (près de 8 millions de m<sup>3</sup>) et aux caractéristiques des sédiments dragués en Normandie, pour lesquels des solutions de valorisation existent et peuvent répondre aux besoins en matériaux des acteurs économiques comme les acteurs portuaires.

La Région a engagé en 2020 un plan pour la valorisation des sédiments de dragage avec les acteurs normands concernés.

Ce plan vise à :

- répondre aux enjeux de la prévention et de la gestion des déchets (SRADDET),
- apporter une réponse locale à tous les ports normands en anticipant l'évolution des lois relatives à la protection de l'environnement,
- créer une cohérence entre l'ensemble des stratégies régionales et les planifications locales.

Par ailleurs, la Région a pris des engagements concernant le soutien technique et financier des projets emblématiques et prometteurs en matière de valorisation des sédiments de dragage, tels que les projets expérimentaux :

- **SEDINNOVE**, piloté par le Grand Port Maritime de Rouen et permettant de valoriser les sédiments dans deux filières distinctes (blocs béton maritime, couches de formes en techniques routière) au niveau de l'estuaire aval de la Seine, lauréat en 2019 de l'appel à manifestation d'intérêt Normandie Économie Circulaire (projet en cours financé à hauteur de 100 000 € par la Région).
- **SEDIBRIC**, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Port Maritime du Havre (fabrication de briques), lauréat en 2018 de l'appel à manifestation d'intérêt du CPIER Vallée de Seine et piloté par HAROPA-Port du Havre, visant la valorisation des sédiments de dragage dans l'industrie de la terre cuite à travers la fabrication de briques de construction (projet abouti soutenu à hauteur de 49 000 € par la Région).

Pour mémoire, la Région est compétente en matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - [emmanuelle.tirilly@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)

Charlotte Chanteloup – tel : 02 31 06 98 96 – [charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)